COMPTE-RENDU CSAL
Du 14/12/2023
(deuxième convocation)

Nous avons boycotté la première convocation du 24/11/2023 avec l'explication suivante :

« Depuis le 22 septembre, la DGFiP a ouvert des négociations pour la reconnaissance de l'engagement des personnels et l'évolution du régime indemnitaire

Malgré l'insuffisance du volet « promotions » au regard des besoins de la DGFiP et du niveau de reconnaissance attendu, malgré l'inacceptabilité du volet « prime exceptionnelle GMBI », la DG ayant préféré une prime ciblée qui divise le collectif DGFiP plutôt que de chercher à valoriser les efforts partagés, et alors que les conditions de travail continuent de se dégrader, nous sommes entrés depuis le 9 novembre, dans ce qui est la raison première de ces négociations : le régime indemnitaire pérenne dont l'évolution doit être significative pour les 94 000 agentes et agents de la DGFiP au vu notamment de leur implication quotidienne pour faire vivre notre service public, des restructurations incessantes et des suppressions massives d'emplois.

Or, le DG ne semble pas avoir pris la mesure des attentes des personnels. À ce stade, il n'apporte aucune considération à nos revendications. Aucune véritable reconnaissance pérenne de l' engagement des personnels ni revalorisation à la hauteur de l'érosion qu'a subi notre régime indemnitaire du fait de l'inflation enregistrée depuis sa dernière révision.

De notre mobilisation dépendra sans aucun doute la volonté du DG à réviser sa copie.

C'est dans ce contexte que devait se tenir le CSAL du 24 novembre dans les Pyrénées-Orientales, avec à l'ordre du jour l'adoption d'un Règlement Intérieur imposé et non amendable, dans la droite ligne du dialogue social qui a vu refuser aux personnels des PO l'octroi du pont du 10 mai 2024 (malgré les pétitions et argumentations).

C'est dans ce contexte et en l'absence de Directeur Départemental que nous, élus de Solidaires Finances Publiques 66, boycottons ce CSAL.

C'est dans ce contexte que nous donnons rendez-vous à notre futur Directeur Départemental pour la reconvocation de ce CSAL et l'instauration d'un véritable dialogue social construit et partagé ! »

Dernier CSAL de l’année avec comme président, notre nouveau directeur arrivé le 1er décembre.

Après lecture de notre liminaire, nous abordons l’ordre du jour, qui, pour une fois n’est pas surchargé :
1 Règlement intérieur du CSAL,
2 Bilans campagne IR et point sur GMBI,
3 Présentations de l’outil NOVAE et du rôle des référents numérique,
4 Questions diverses.

1) Enfin le règlement intérieur (RI) encadrant le CSAL est sur la table.
Malheureusement, aucuns amendements ne peuvent être proposés sur ordre de la Direction Générale.
Sans surprise, il reflète la politique de la centrale, à savoir en autre, la réduction drastique des droits syndicaux pour les représentants des personnels.
Néanmoins, Solidaires Finances Publiques 66 a obtenu que les modifications proposées, mais non prisent en compte, soient quand même publiées sur Ulysse 66.
L’ensemble des OS a voté contre ce RI.

2) Concernant GMBI, notre direction a reconnu à demi-mots le fiasco de cette nouvelle obligation déclarative des biens immobiliers.
Contrairement à la Direction Générale, qui assure que tout c’est bien passé (enfin presque) avec 3 mois de report sur la date limite… Cela montre bien que c’était mal préparé, sans aucune anticipation sur le résultat final.
Les collègues ayant travaillé sur GMBI, ne manque pas d’exemples catastrophiques pour illustrer ce ratage.
Et malheureusement ce n’est pas fini…

3) La nouvelle application NOVAE, se veut une plate-forme collaborative.
Pour faire court et simple, cet outil permet à chaque agent de s’approprier cet espace numérique et de faire, entre autres, des propositions d’amélioration, de simplification, des recherches avec un point d’entrée unique.
Pour notre direction, deux volontaires sont impliqués dans ce process, pour expliquer et faire connaître cet outil. À voir à l’usage.

4) Questions diverses :
Le pont naturel du 10 mai 2024 ? Aucune décision définitive n’est prise dans notre direction. Le Directeur se laisse le temps de la concertation avec ses nouveaux homologues de la région Occitanie.
Collégialement nous avons réitéré nos arguments légitimes sur ce sujet, à suivre donc !